



Notre réf.: 6771937/2026/SG/GBS

27 juillet 2026

Annexe: 1

Objet: Programme de travail de l'Équipe spéciale du Conseil exécutif chargée d'analyser les recommandations du rapport JIU/REP/2026/2

Madame, Monsieur,

En ma qualité de Président de l'Équipe spéciale chargée d'analyser les recommandations du rapport du Corps commun d'inspection intitulé *Review of governing body structures in the World Meteorological Organization* (Examen des structures des organes directeurs de l'Organisation météorologique mondiale) (JIU/REP/2026/2), constituée au titre de la *résolution 4 (EC-80)*, j'ai le plaisir de vous informer que l'Équipe spéciale a adopté le programme de travail, joint en *annexe*, en vue de préparer son analyse, qui sera soumise à la quatre-vingt-unième session du Conseil exécutif.

Si vous souhaitez apporter des contributions spécifiques concernant l'une ou l'autre de ces recommandations, veuillez envoyer vos commentaires au Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) à l'adresse gbs@wmo.int avant la session concernée, afin que le groupe de travail puisse en tenir compte.

Je tiens également à vous informer que les autres membres de l'Équipe spéciale et moi-même consulterons régulièrement les responsables des différents organes de l'OMM et tiendrons les membres informés des progrès réalisés lors des réunions de l'OMM, notamment lors des sessions des organes constituants, des réunions des groupes de gestion et d'autres événements.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Eoin Moran
Deuxième Vice-Président

**PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE DU CONSEIL EXÉCUTIF
CHARGÉE D'ANALYSER LES RECOMMANDATIONS
DU RAPPORT JIU/REP/2026/2**

<i>Session</i>	<i>Date</i>	<i>Ordre du jour</i>
1	Juillet	Méthodologie et programme de travail
2	Août	Recommandation 9: Au plus tard lors de sa session ordinaire de 2028, le Conseil exécutif devrait étudier la possibilité de fusionner le Comité consultatif en matière de politiques générales et le Comité de coordination technique en un seul organe commun doté d'un mandat global en matière de coordination technique et de planification stratégique.
		Recommandation 3: À sa session ordinaire de 2027, le Conseil exécutif devrait constituer une équipe spéciale chargée d'examiner les attributions de toutes les structures de gouvernance en vue de favoriser une plus grande participation des membres et de limiter ou d'éviter les accords de représentation croisée et de participation de droit.
3	Septembre	Recommandation 12: À compter de 2027, la Secrétaire générale devrait inclure dans les rapports présentés au Congrès et au Conseil exécutif des informations sur le nombre d'organes subsidiaires créés et dissous pendant l'intersession par l'ensemble des organes directeurs, ainsi qu'une estimation des coûts de secrétariat liés à l'appui apporté aux organes directeurs.
		Recommandation 8: Au plus tard lors de sa session ordinaire de 2028, le Conseil exécutif devrait mettre en place une équipe spéciale chargée de passer en revue les organes subsidiaires dotés d'un mandat scientifique et technique et de formuler des recommandations à l'intention du Congrès sur les possibilités de les intégrer dans les axes de travail des commissions techniques.
4	Septembre	Recommandation 5: Le Congrès devrait envisager, au plus tard à sa vingt-deuxième session ordinaire, de conférer un statut intergouvernemental au Conseil exécutif.
		Recommandation 6: Le Congrès devrait envisager, au plus tard à sa vingt-deuxième session ordinaire, d'attribuer tous les sièges assortis du droit de vote au sein du Conseil exécutif à des représentants des Membres de l'Organisation.
5	Octobre	Recommandation 7: D'ici à sa vingt et unième session ordinaire, le Congrès devrait envisager de modifier l'annexe II du Règlement général, concernant les fonctions des conseils régionaux, afin de les recentrer sur un nombre réduit de tâches et de donner la priorité aux domaines où ils peuvent apporter la plus grande valeur ajoutée.
		Recommandation 10: Au plus tard à sa vingt et unième session ordinaire, le Congrès devrait réviser les attributions du Comité consultatif pour les questions financières afin d'élire les membres d'un comité intergouvernemental et représentatif des différentes Régions, ayant pour mandat de superviser globalement les questions financières, budgétaires et de contrôle au nom du Congrès et du Conseil exécutif.
6	Octobre	Recommandation 4: Le Congrès devrait envisager, au plus tard à sa vingt-et-unième session ordinaire, de fixer la fréquence de ses sessions ordinaires à deux ans.
		Recommandation 2: Le Congrès devrait créer, au plus tard à sa vingt et unième session ordinaire, une équipe spéciale chargée d'évaluer le rôle du Président ainsi que les mécanismes de responsabilisation du Secrétaire général, en vue de formuler des recommandations permettant de mieux faire concorder les pratiques de gouvernance de l'OMM avec les normes du système des Nations Unies.

Session	Date	Ordre du jour
7	Novembre	Recommandation 1: À sa session ordinaire de 2027, le Conseil exécutif devrait constituer une équipe spéciale chargée de formuler des recommandations à l'intention du Congrès concernant d'éventuelles modifications des articles 4, 6, 8, 10, 13, 14 et 22 de la Convention, ainsi que des dispositions connexes du Règlement général.
8	Décembre	Plan d'action de haut niveau pour la mise en œuvre des recommandations
9	Janvier	Projet de recommandation à l'intention de la quatre-vingt-unième session du Conseil exécutif
10	Janvier	Synthèse et rapport du président à la quatre-vingt-unième session du Conseil exécutif
